

Arrêté n° 2439

Objet : Demande de subvention dans le cadre du Soutien à l'achat d'équipement informatique et numérique des structures du réseau Information Jeunesse du territoire

ARRETE DU PRESIDENT

Le Président de Grand Châtellerault,

VU l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriale relatif aux délégations des attributions du conseil communautaire,

VU la délibération n°2 du Conseil Communautaire du 22 juillet 2020 portant délégation de certaines attributions au président, et notamment de demander à tout organisme financier l'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement pour le financement des compétences et projets de la communauté d'agglomération d'un montant inférieur à 500 000 €,

CONSIDERANT la nécessité d'investir dans des équipements informatiques visant à contribuer à la modernisation des pratiques et des accompagnements des jeunes,

CONSIDERANT que la dépense affectée à l'investissement représente 2020,00 € TTC,

ARRETE

ARTICLE 1 - Le présent arrêté vise à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine dans le cadre du Soutien à l'achat d'équipement informatique et numérique des structures du réseau Information Jeunesse du territoire pour un montant de 1 600,00 €.

ARTICLE 2 - Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Budget prévisionnel d'investissement
Le 4 – Grand Châtelleraut

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Achat (HT) Kit de Vidéo conférence Kit de microphone Clavier et souris sans fil (5) Clé USB (10)	990,83 € 249,17 € 375,00 € 68,83 €	Subvention d'investissement Région Nouvelle Aquitaine	1 600,00 €
		Grand Châtelleraut	420,00 €
Total HT	1683,33 €		
Total TTC	2020,00 €	Total	2020,00 €

ARTICLE 3 – Les recettes seront imputées sur la ligne budgétaire 422.1 / 2188 / 5370

ARTICLE 4 – Un recours contentieux peut être posé contre le présent arrêté devant le tribunal administratif de Poitiers, dans un délai de deux mois suivant son affichage, le recours devant monsieur le président suspendant ce délai.

ARTICLE 5 - Monsieur le directeur des services de Grand Châtelleraut est chargé de l'exécution du présent arrêté.

A Châtelleraut, le 17 AVR 2021

Pour Le président de Grand Châtelleraut,
Le Vice-Président délégué au « 4 »

Hubert PREHER

